MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)

BUREAU DES MINES ET DE L'ÉNERGIE (BME)

PSDSMH

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN

MTPTC

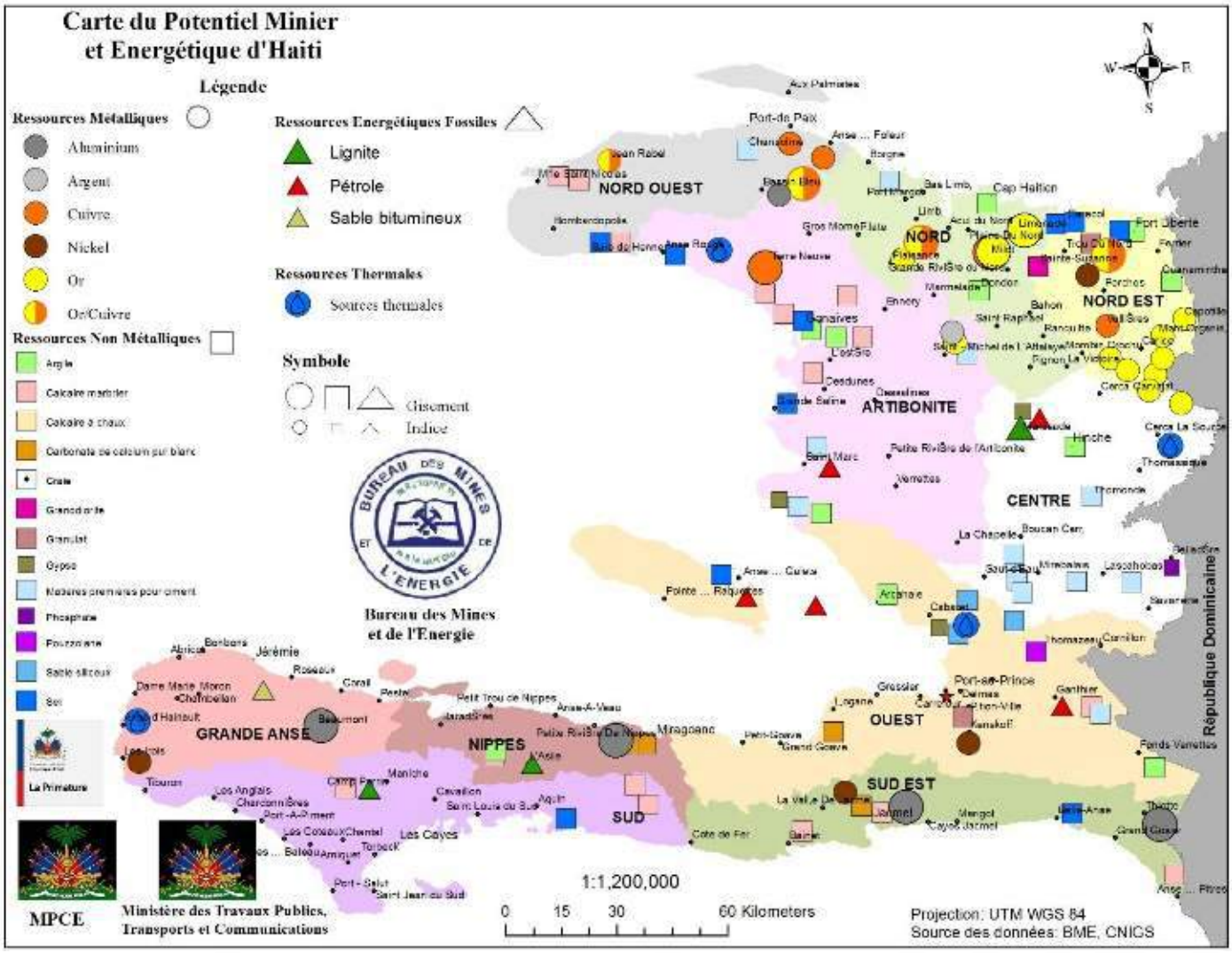

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN (PSDSMH)

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 4
GLOSSAIRE 6
AVANT-PROPOS 7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF 8
INTRODUCTION 10
1.-LIEN ENTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UN PAYS ET L'EXPLOITATION MINIÈRE 11
1.1 Contexte géoéconomique 11
1.2 Contexte de compétitivité régionale 13
2.-ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN 15
2.1 Bref aperçu sur le potentiel minier haïtien et sur les exploitations en cours 15
2.2 Diagnostic du cadre institutionnel 17
2.3 Diagnostic du cadre législatif et réglementaire 19
2.4 Diagnostic et rôle des parties prenantes 20
2.5 Obstacles, défis et enjeux 21
3.-PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN 26
3.1 Objectifs en matière de développement 26
3.2 Les grandes orientations stratégiques 27
3.2.1 Promouvoir une approche intégrée de gestion du secteur minier 27
3.2.2 Renforcer et moderniser le cadre institutionnel et légal 28
3.2.3 Intensifier les recherches géologiques et minières et développer les infrastructures d'appui au secteur 28
3.2.4 Protéger et valoriser l'environnement immédiat des sites d'exploitation 28
3.3 Résultats attendus du secteur minier en fonction des objectifs 29
3.4 Les mesures politiques 31
4.-HARMONISATION DU PLAN AVEC LES GRANDES ORIENTATIONS NATIONALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE DÉVELOPPEMENT 33
BUDGET 34
CONCLUSION 34

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGD	Administration Générale des Douanes
BEX	Bureau Exécutif
BM	Banque Mondiale
BME	Bureau des Mines et de l'Énergie
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CD	Conseil de Direction
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
DATDLR	Direction d'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional
DG	Direction Générale
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ENGA	École Nationale de Géologie Appliquée
FARNU	Fonds Auto Renouvelable des Nations-Unies
INAREM	Institut National des Ressources Minérales
IHSI	Institut Haïtien des Statistiques et de l'Informatique
ITE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
LNBTP	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MMRE	Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

OIT	Organisation Internationale du Travail
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
RHM	Reynolds Haitian Mines
SEDREN	Société d'Exploitation et de Développement des Ressources Naturelles
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UEH	Université d'État d'Haïti
UP	Unité de Planification
UTS	Unité Technique de Sismologie

GLOSSAIRE

Carrière :

Tout site d'extraction de substances non-métalliques ou de matériaux de construction.

Cartographie géologique :

Réalisation de carte géologique, support indispensable pour l'étude des formations géologiques et la reconstitution de leur histoire.

Convention minière :

Document ayant pour objet de fixer les conditions générales techniques, économiques, juridiques, administratives, financières, fiscales, douanières, sociales et écologiques dans lesquelles une Société minière procèdera à des travaux de recherches et d'exploitation minière à l'intérieur des périmètres sollicités.

Exploitation aurifère :

Exploitation de l'or.

Exploitation minière :

Activité consistant à extraire de la terre des substances minérales.

Exploration minière :

Ensemble des travaux techniques dont l'objectif est de déterminer l'existence d'un gîte ou d'un gisement, et d'évaluer la faisabilité de son exploitation.

Gisement :

Substance dont l'exploitation à des fins commerciales est économiquement rentable.

Gîte :

Toute concentration importante de Substances Minérales Solides dans la terre.

Potentiel minier :

Ensemble des ressources minières dont peut disposer un pays.

Or alluvionnaire :

Or découvert dans un cours d'eau provenant de la désagrégation d'anciens filons de montagnes.

Redevance :

Valeur versée périodiquement à l'État par une Société exploitant le sous-sol.

Ressources minières :

Concentration de substances minérales dans la croûte terrestre susceptibles d'être exploitées à des fins économiques.

Titre minier :

Permis de prospection, de recherches et d'exploitation accordés à une Société minière en vertu de la loi en vigueur.

AVANT-PROPOS

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration du Bureau des Mines et de l'Énergie, j'ai le grand plaisir d'introduire le « Plan stratégique de développement du secteur minier haïtien » (PSDSMH), élaboré par le Bureau des Mines et de l'Énergie pour la décennie à venir (2025-2035).

L'année 2025 marque le cinquantième anniversaire du secteur minier haïtien (1975- 2025) et, pour commémorer cet événement, un regard rétrospectif a été jeté sur deux documents à caractère informatif, à savoir : « PANORAMA DU SECTEUR MINIER ET ÉNERGÉTIQUE HAÏTIEN (1975-2025) » et « COMPILATION D'ARTICLES DE LA REVUE GÉOMINERGIE DU BME SUR LES RESSOURCES MINIÈRES ET ÉNERGÉTIQUES D'HAÏTI ET D'AILLEURS ». Il en résulta que les cinquante (50) ans vécus par le secteur minier peuvent être scindés en deux périodes : la première, d'une durée de vingt (20) ans (1975-1995), fait état d'une intense activité de recherche géologique, minière et pétrolière menée par l'État haïtien, en collaboration avec les Organisations multilatérales et bilatérales, la seconde d'une durée de trente (30) ans (1995-2025) correspond aux initiatives prises par l'État haïtien en vue de la mise en valeur du potentiel minier identifié au cours de la première période dans le but de placer Haïti sur la carte minière du monde. Force est de constater que les objectifs de la seconde période n'ont pas été totalement atteints pour de multiples raisons.

Le « Plan stratégique de développement du secteur minier haïtien » a pour vocation d'assigner au pays une feuille de route structurée, apte à orienter le secteur vers des choix éclairés, susceptibles de favoriser la croissance économique et d'ancrer le développement durable au centre des priorités nationales.

L'industrie minière a été, dans le passé, orientée vers la recherche des métaux précieux de base et des substances utiles. Aujourd'hui en pleine mutation, elle est traversée par une intensification de la demande de matières premières liées à la transition énergétique et à leur intégration dans les nouvelles technologies. Le secteur minier haïtien a pour obligation de moderniser ses méthodes de recherche de manière à découvrir des substances utiles aux nouvelles technologies pour devenir compétitif. Il est tout aussi important d'implanter des modèles de gestion efficace, des mécanismes fiables de contrôle technique, environnemental, fiscal, légal et administratif pour maximiser les revenus générés par l'exploitation minière pour être injectés dans l'exécution de véritables projets de développement au bénéfice du peuple haïtien tout entier.

Je formule le vœu que la mise en œuvre de ce Plan directeur puisse répondre de manière concrète et durable aux attentes légitimes de l'ensemble des parties prenantes du secteur minier et énergétique national.

Raphaël Hosty, Ing.
Ministre

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le « Plan stratégique de développement du secteur minier haïtien » (**PSDSMH**) est un instrument de politique nationale qui a pour principal objectif de définir la vision de l'État en matière d'exploration et d'exploitation des ressources minérales et énergétiques découvertes dans le sous-sol haïtien. Ce Plan propose des orientations stratégiques et des mesures concrètes en vue de guider les actions gouvernementales dans l'optique de protéger, renforcer et développer le secteur minier en vue d'une amélioration notoire des conditions de vie de la population. Le PSDSMH est basé sur les connaissances du potentiel minier identifié au fil du temps et sur les carences et défaillances constatées qui constituent de véritables freins au développement du secteur.

Les activités extractives en Haïti restent limitées, en dépit de l'identification et de l'évaluation partielles du potentiel minier depuis plusieurs décennies. Pour de nombreux pays, le secteur minier apparait comme l'un des principaux moteurs du développement économique. Tout indique que ces pays peuvent attirer l'investissement privé dans l'exploration et l'exploitation minière, s'ils arrivent à définir des stratégies et des politiques saines et réalistes permettant de mettre en place un environnement propice aux affaires. Il s'agit particulièrement d'établir des institutions fortes et efficaces aptes à négocier souverainement les droits d'exploitation, à gérer dans la transparence les revenus générés par les exploitations ainsi que ceux provenant des recettes d'exportation ou de la collecte de taxes et redevances. De telles pratiques favorisent l'augmentation des recettes fiscales et des revenus d'exportation, la création d'emplois, le développement des infrastructures dans les zones concernées et les transferts de technologie.

Haïti doit poursuivre les travaux d'exploration afin de compléter l'inventaire de ses ressources minières et de parvenir à leur mise en production. Ce Plan insiste grandement sur la création d'un cadre de développement équitable et durable pour une croissance justifiée des industries extractives, aussi bien sur la transparence de la gestion des revenus découlant de l'exploitation. Ce Plan tient compte également :

- D'un développement des capacités des Institutions publiques dans la perspective d'une gestion efficace et moderne du secteur minier ;
- D'un nécessaire renforcement institutionnel ;
- De l'injonction de nouveaux et consistants investissements dans la recherche en vue d'une meilleure connaissance du potentiel minier ;
- D'un nouveau cadre légal adapté aux nouvelles réalités de l'industrie minière ;
- D'une meilleure préparation de la population à un développement satisfaisant sur les plans économique, social et environnemental ;

- De la nécessité d'un dialogue sectoriel par la mise en place de mécanismes multipartites de consultation, de perception de taxes et de redevances fiscales, de transparence et de participation communautaire ;
- D'un renforcement du rôle des parties prenantes (Institutions étatiques, investisseurs, compagnies, société civile, etc.) tant au niveau national que local ;
- D'une politique décisive en matière de formation de cadres locaux appelés à travailler à tous les échelons des activités extractives ;
- D'un développement de la coopération technique, en tant que membre à part entière, avec certaines Organisations internationales et agences bilatérales s'adonnant principalement à la protection des industries extractives, à l'instar de l'« Initiative pour la transparence dans les industries extractives » (**ITE**).

Certains pays exportateurs ne sont pas en mesure de tirer profit de l'exploitation de leurs ressources minières pour abaisser leur taux de pauvreté et générer les ressources nécessaires au financement de leurs programmes de développement.

Pour bénéficier pleinement des retombées économiques, sociales et infrastructurelles du secteur minier, le PSDSMH propose quatre grandes orientations stratégiques :

- Promouvoir une approche intégrée de gestion du secteur minier ;
- Renforcer et moderniser le cadre institutionnel ;
- Intensifier les recherches géologiques et minières tout en développant les infrastructures d'appui au secteur ;
- Protéger les populations locales en améliorant leurs conditions de vie et en préservant l'environnement immédiat des sites en exploitation.

INTRODUCTION

La République d'Haïti est caractérisée par son faible indice de développement, dû à l'absence d'investissements majeurs et d'activités génératrices de revenus importants, à son instabilité socio-politique, à sa fragilité environnementale et à sa faiblesse au niveau de la gouvernance.

Dans le contexte économique actuel où le PIB à la fin de 2023 est de l'ordre de 20 milliards de dollars pour environ 12 millions d'habitants, approximativement 60 % de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté (**PNUD**) et 15 % de la population active est au chômage (**OIT**).

En dépit de cette situation précaire, Haïti dispose d'un potentiel minier identifié depuis plusieurs décennies, mais peu exploité, contrairement à certains pays voisins de la Caraïbe et de l'Amérique centrale qui font augmenter le poids de ce secteur dans la constitution de leurs produits intérieurs bruts (**PIB**). La République d'Haïti ne peut donc négliger l'exploitation de ses ressources minérales sous aucun prétexte.

Pour un certain nombre de pays, le secteur minier revêt une importance particulière et constitue l'un des principaux moteurs du développement économique. Les indicateurs démontrent que l'investissement privé est généralement attiré par les pays dotés d'une législation moderne adéquate qui offre un cadre propice et favorable en la matière. D'où l'augmentation des recettes fiscales, des revenus d'exportation, des emplois, du transfert des technologies ainsi que le développement des infrastructures, particulièrement dans les zones reculées. L'État haïtien, tout en améliorant sa coopération technique avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, devrait tout mettre en œuvre pour amorcer et garantir un développement durable à partir de ses propres ressources.

Ce document a pour objet de présenter un « Plan stratégique de développement du secteur minier haïtien », basé sur les connaissances du potentiel minier actuel et à venir. À cet effet, les points énumérés ci-dessous feront l'objet de considérations particulières :

1. *Une justification de ce Plan montrant le lien entre le développement d'un pays et l'exploitation minière et des objectifs à atteindre pour le secteur à l'horizon 2050.*
2. *Une analyse de la situation présente de l'organisation et de la capacité institutionnelle du Gouvernement haïtien pour gérer le secteur minier national.*
3. *Un Plan stratégique de développement du secteur minier.*
4. *Une harmonisation du Plan avec les grandes orientations nationales d'Aménagement du territoire et de développement.*

LIEN ENTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UN PAYS ET L'EXPLOITATION MINIÈRE

1.1 CONTEXTE GÉOÉCONOMIQUE

Depuis la période coloniale, l'Ile d'Haïti avait fait son irruption dans l'exploitation minière, particulièrement au moyen de l'exploitation artisanale de l'or par les Espagnols. Après la décolonisation, il a fallu attendre la fin du XIXe et le début du XXe pour que les activités minières s'intensifient davantage dans le pays. En effet, au cours de la première décennie du XXe siècle, plusieurs titres miniers ont été octroyés par le gouvernement haïtien à des personnes morales ou sociétés étrangères. Cependant, peu d'entre elles ont vraiment abouti à des activités d'exploitation. La méconnaissance du potentiel minier haïtien, l'absence de capitaux, la déficience technologique, le manque de savoir-faire, la fluctuation des coûts des métaux sur les marchés internationaux et les crises politiques en Haïti représentaient les principaux obstacles à la mise en valeur et à l'exploitation des ressources enfouies dans le sous-sol jusqu'au début des années 50.

C'est en effet au cours de la deuxième moitié du XXe siècle qu'Haïti a expérimenté ses premières exploitations minières à caractère industriel avec les titres accordés à la Reynolds Haitian Mines (RHM) pour l'exploitation de la bauxite à Miragoâne et à la Société d'Exploitation et de Développement des Ressources Naturelles (SEDREN) pour l'exploitation du cuivre aux Gonaïves.

La contribution de la branche d'activité « Mines au PIB » générée par le secteur primaire, dont les deux principales composantes sont l'agriculture et les mines, peut être mise en évidence dans l'examen de la situation de ce secteur à l'époque où la bauxite était exploitée dans la région de Miragoâne, jusqu'en 1982. En effet, l'apport du secteur minier est passé de 70 millions de gourdes en 1982, année de cessation de l'exploitation et du départ de la compagnie Reynolds Haïtian Mines, à 5 millions en 1983, soit 1.3 % du PIB réel en 1982 à 0.09 % en 1983, comme l'indique le tableau ci-dessous qui montre l'apport du secteur primaire au PIB en millions de gourdes, au prix de 1976 (source IHSI) :

	1980	1981	1982	1983	1984
Secteur primaire	1790	1755	1697	1597	1683
Agriculture	1723	1698	1627	1592	1638
Mines	67	57	70	5	5

En plus des taxes et redevances payées à l'Etat haïtien, l'exploitation de la bauxite à Miragoâne par la compagnie a permis, durant une vingtaine d'années, la création de plusieurs emplois dans la région, l'ouverture d'une « École vocationnelle rurale d'agriculture » à Paillant, d'une « Coopérative d'élevage » avec les paysans de la zone sur une portion des terres déjà exploitées, l'établissement d'un Hôpital prodiguant des soins aux résidents de la région en plus des employés et leurs familles et la génération en moyenne de 300 000 kWh/an d'électricité à la ville de Miragoâne et aux résidents de Paillant.

Il faut signaler également l'apport de l'industrie minière dans le commerce extérieur par rapport aux autres ports du pays au moment de l'expédition de la bauxite vers les États-Unis, comme l'indique le tableau ci-dessous montrant les activités dans les autres ports par rapport à celui de Miragoâne :

Ports	Tonnes	%	Valeurs (Gourdes)	%
1. Cap-Haïtien	21	0.04	553 211	1.22
2. Cayes	-	-	-	-
3. Fort-Liberté	-	-	-	-
4. Gonaïves	87	0.17	1 492 220	3.30
5. Jacmel	38	0.08	678 600	1.50
6. Jérémie	-	-	-	-
7. Miragoâne	**35 348 (Bauxite)**	**70.71**	**5 350 729**	**11.84**
8. Petit-Goave	81	0.16	1 665 450	3.69
9. Port-au-Prince	14 407	28.82	35 422 457	78.42
10. Port-de-Paix	12	0.02	15 120	0.03
11. Sant Marc	-	-	-	-
TOTAL	49 994	100	45 177 787	100

Tonnages et valeurs des exportations d'Haïti par port en octobre 1977
(Source : AGD : Bulletin mensuel, octobre 1977, du commerce extérieur d'Haïti)

Les études réalisées, soit par des Sociétés minières privées, soit dans le cadre de programme de coopération avec Haïti (PNUD, FARNU, etc.), ont mis en évidence, particulièrement dans les trois Départements du Grand Nord, un ensemble de ressources, notamment l'or (Au), l'argent (Ag), le cuivre (Cu), le plomb (Pb) et le zinc (Zn) susceptibles d'être exploités à court, moyen et long terme. La Péninsule du sud de son côté renferme des indices de Manganèse et de Nickel qui ne font pas encore objet d'étude détaillée. Les ressources en substances non-métalliques sont encore plus variées.

En plus des revenus générés autrefois par l'exploitation de la bauxite et du cuivre, l'exploitation des carrières contribue également à élargir l'assiette fiscale du pays à partir

de 2012, date à laquelle les lois de finances commencèrent à imposer des taxes et des redevances aux exploitants.

Au cours de ces 50 dernières années, les activités susceptibles de contribuer au développement d'Haïti se sont reposées, en grande partie, sur un nombre restreint de secteurs prioritaires, tels que le secteur agricole, le secteur de la sous-traitance, le secteur touristique et le secteur minier avec ses industries extractives.

L'exploitation d'une mine n'est pas une fin en soi, mais, un moyen de dynamiser de façon irréversible le développement d'un territoire. Quel que soit la contribution d'une mine en termes de revenus, son apport est limité par sa durée de vie. Il est donc essentiel que les mesures mises en place pour l'exploitation d'une mine contribuent effectivement au développement national ou tout au moins à celui de la région où elle a lieu. L'exploitation minière doit servir de tremplin à des projets de diversification économique dans une région et à l'élaboration de mécanismes de planification et de participation communautaire. L'Etat haïtien doit tirer des leçons des impacts négatifs engendrés par les exploitations de la bauxite et du cuivre au cours des années 70 pour ne pas répéter les mêmes erreurs.

1.2 - CONTEXTE DE COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE

Les mécanismes de développement diffèrent d'un pays à un autre. Plusieurs éléments peuvent constituer des points discriminants dans l'épanouissement d'une économie. Parmi ces éléments, on retrouve les ressources naturelles, et plus particulièrement, les ressources minières qui peuvent être considérées comme l'un des principaux moteurs de développement économique et social. Suivant le degré d'importance accordé à ce secteur, certains pays peuvent attirer l'investissement privé national et international dans la prospection, l'exploration et l'exploitation minière s'ils se dotent d'Institutions fortes fondées sur une législation appropriée.

Toutefois, il est tout aussi vrai que l'extraction des ressources minières n'est pas sans conséquence sur l'économie et la société des pays du tiers monde. Ces derniers doivent veiller à ce que ce secteur, pourtant prometteur, n'handicape le développement économique du pays et n'impacte négativement son environnement. En dehors de ces inconvénients, si nous considérons l'exploitation minière en Haïti par rapport à quelques pays de la Caraïbe, il serait possible d'en tirer des leçons susceptibles de redynamiser les mécanismes de développement du pays.

La plupart des pays de la Caraïbe qui, à priori, possèdent un potentiel minier économiquement exploitable ne semblent pas encore bénéficier ou assez de ce levier

pour dynamiser leurs économies. Toutefois, d'autres pays de la région, contrairement à Haïti, se distinguent par un mode d'exploitation rationnel de leurs ressources minières.

À titre de comparaison, la Jamaïque fut très réputée à une époque pour sa bauxite. Trois principales compagnies (Reynolds, Kaiser, Aluminium Ltd) reconnues pour leur spécialisation en exploitation minière s'y étaient intéressées. Au cours de ces dernières années, la branche d'activité des industries extractives en République dominicaine a enregistré une très forte croissance qui a fait augmenter le poids de ce secteur dans la constitution du produit intérieur brut (PIB). Selon ce qu'a rapporté le journal Listin Diario, « entre Juillet 2010 et Juillet 2016, la valeur ajoutée annualisée des mines et carrières a cru de 285,18%, soit une croissance six fois plus élevée que l'augmentation de 49,31% de crédit du secteur industriel ». En 2016, le secteur minier péruvien représentait un peu plus de ***174 000 emplois directs*** et près de ***1.6 millions d'emplois indirects***. Le Ministère de l'Energie et des Mines estime que près de ***7 millions de personnes ont bénéficié du secteur***, ce qui représente environ 22% de la population péruvienne.
Inutile de dire que la mise en valeur planifiée et raisonnée du potentiel minier haïtien permettra d'accélérer son développement socio-économique. Bien plus que la canne, la banane, le cacao, la mangue, les transferts d'argent et le tourisme, la production minière serait un atout majeur pour un développement inclusif et durable.

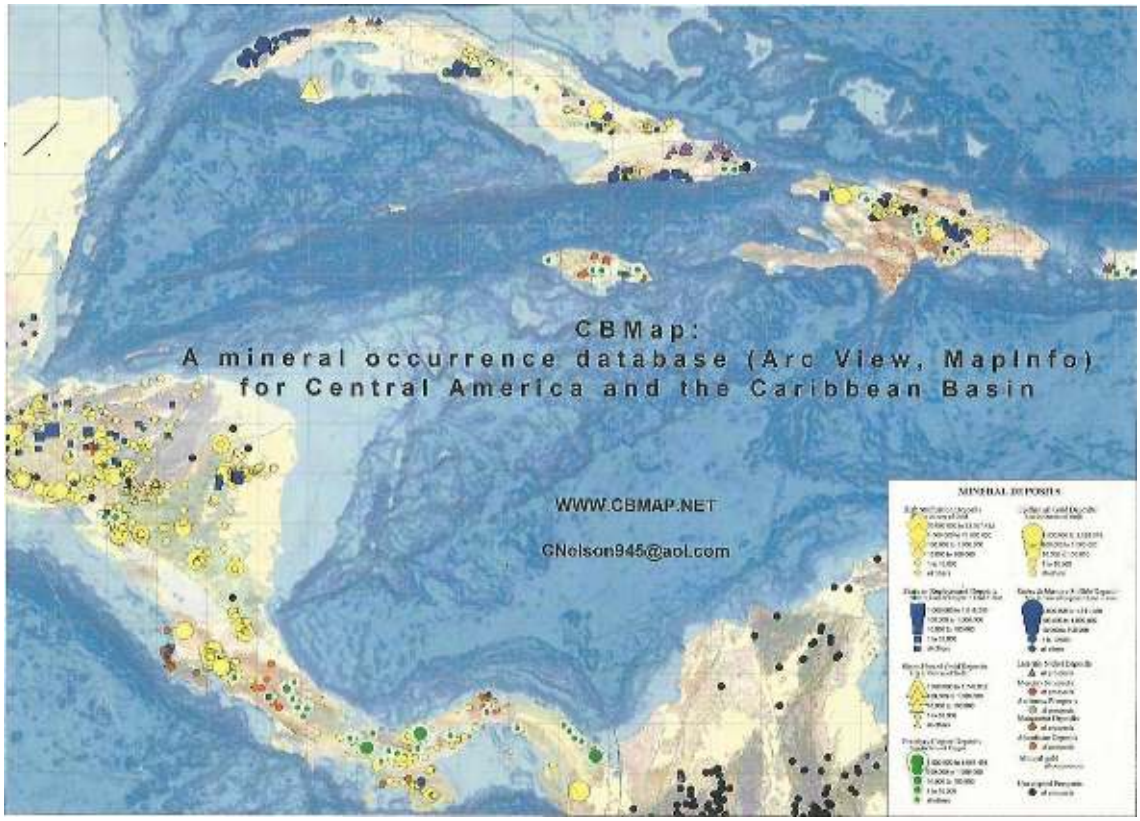

Carte des occurrences minérales pour l'Amérique Centrale et le bassin **caribéen**

ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR MINIER HAÏTIEN

2.1 – BREF APERÇU SUR LE POTENTIEL MINIER HAÏTIEN ET LES EXPLOITATIONS EN COURS

Le potentiel minier haïtien est subdivisé en ressources métalliques, non-métalliques et énergétiques fossiles.

A) Le potentiel métallique

Les recherches systématiques effectuées pendant une vingtaine d'années, entre 1972 et 1992 par l'Etat haïtien en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les autres agences internationales, ont permis de mettre en évidence un potentiel minier assez varié. Haïti dispose d'une géologie favorable et d'un potentiel minier à la fois reconnu et paradoxalement peu exploré.

Dans le domaine des ressources métalliques, on peut souligner que le massif du Nord recèle un potentiel assez prometteur. Parmi les gîtes les plus intéressants nous pouvons citer les gisements et indices d'or, de cuivre, d'argent de Morne Bossa à Milot, de Grand Bois à Camp Coq/Limbé, de Faille à Trou-du-Nord, de Terre Neuve (Mémé), de Douvray/Blondin à Terrier Rouge, de Vallières, de Jean Rabel, etc. (Voir Carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti).

B) Le potentiel non-métallique

Dans le domaine des ressources non-métalliques, il est intéressant de signaler que la couverture géologique de la République d'Haïti est à 75% sédimentaire. Les recherches détaillées déjà effectuées dans ces formations ont mis en évidence un potentiel non métallique assez diversifié et tout aussi prometteur que le potentiel métallique. Parmi les gisements qui pourraient faire l'objet d'exploitation à court et moyen termes, on peut citer les gisements de calcaire marbrier, de carbonate de calcium à grande pureté, d'argile, de matériaux de construction (granulats), de matières premières pour la fabrication du ciment, de pouzzolane, de craie, etc. (Voir Carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti).

C) Le potentiel énergétique fossile

Dans le domaine des ressources énergétiques fossiles, les travaux réalisés et les résultats obtenus relatifs aux recherches en hydrocarbures ne permettent pas encore de confirmer

ou d'infirmer la présence de réservoirs pétroliers en Haïti. Certains prospects ont été identifiés et devront être confirmés par des travaux futurs, notamment à l'île de la Gonâve, au banc de Rochelois (Miragoâne), dans le Plateau Central et dans la Plaine du Cul-de-Sac. Le charbon minéral ou charbon de terre retrouvé en Haïti, est de type « lignite ». On le trouve à Camp-Perrin dans le Sud, à L'Azile dans les Nippes et à Maïssade dans le Plateau Central *(Voir Carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti, 2018)*.

Carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti, 2018

D) État de l'exploitation des mines et carrières

La production minière est, depuis plusieurs décennies, limitée à l'orpaillage, c'est-à-dire à la production artisanale de l'or alluvionnaire au niveau des rivières et des terrasses par les paysans de certaines régions du Nord-Est d'Haïti, précisément à Vallières, Mont Organisé, Carice, Bois de Laurence, Grande Savane, Acul des Pins, Grand Bassin, Capotille, etc.

Au cours des années 80, la volonté de mettre en exploitation les gisements d'or et de cuivre identifiés et évalués dans le Nord et le Nord-Est d'Haïti, s'est manifestée par des appels d'offres internationales lancés par l'État haïtien en vue de l'exploitation des gisements auro-argentifères de Grand-Bois (Limbé), de Morne Bossa (Milot), de Douvray (Terrier

Rouge) et de Faille (Trou du Nord). À cet effet, des conventions minières ont été négociées et signées en 1997 avec les Sociétés soumissionnaires, publiées dans le Journal Le Moniteur en 2005. Les conventions ont eu un début d'application en 2012, mais les Compagnies ont dû interrompre leurs opérations en 2013 à la suite d'une résolution du Sénat de la République.

Haïti a toutefois connu dans le passé deux grandes exploitations minières : celle de la bauxite (minerai d'aluminium) à Paillant (Miragoâne) où environ 14 millions de tonnes ont été extraites par la Reynolds Haïtian Mines entre 1957 et 1982 et celle du cuivre à Mémé (Terre-Neuve) près des Gonaïves où environ 2 millions de tonnes furent exploitées par la SEDREN de 1964 à 1971 à des teneurs de 2 % de cuivre.

Les granulats (sables, graviers et cailloux), les remblais et les roches de construction sont extraits sur tout le territoire national soit dans les lits de rivières (matériaux alluvionnaires), soit sur les flancs des montagnes calcaires broyées naturellement par les failles. À travers le pays, l'extraction s'effectue, en grande partie, dans les lits de rivières. L'exploitation de ces matériaux contribue grandement au développement de la filière Bâtiment et Travaux Publics (BTP) mais malheureusement, est à l'origine des impacts négatifs sur l'environnement.

2.2 – DIAGNOSTIC DU CADRE INSTITUTIONNEL

A) Cadre institutionnel

Les périodes les plus importantes qui ont caractérisé le cadre institutionnel du secteur minier haïtien sont les suivantes :

- ***1943-1968*** **:** Création et fonctionnement d'un Bureau spécial au Département des Travaux Publics dénommé **« Bureau des mines »** placé sous le haut contrôle du Secrétaire d'Etat. Ce Bureau aura le contrôle et la surveillance des concessions minières (Décret-Loi du 20 décembre 1943).
- ***1968-1975*** **:** Création d'un « **Service de Géologie et des Mines »** placé sous l'autorité directe du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural. Par la suite, ce Service fut logé à la Direction des Ressources naturelles de cette même Secrétairerie d'Etat (Décret du 22 février 1968).
- ***1975-1978*** **:** Création de « l'**Institut National des Ressources Minérales » (INAREM)** placé sous l'autorité directe du Président de la République (Décret du 25 mars 1975). Cet Institut aura également à prendre en charge les ressources énergétiques et la promotion de l'utilisation de toutes les formes d'énergie.

- ***1978-1986 :*** Remplacement de l'INAREM par le **Département des Mines et des Ressources Energétiques (DMRE)** (Décret du 31 octobre 1978), puis restructuration du **Ministère des Mines et des Ressources Energétiques (MMRE)** par Décret en date du 31 octobre 1983.
- ***1986 à date :*** Remplacement du Ministère des Mines et des Ressources Energétiques par le **Bureau des Mines et de l'Energie (BME)** (Décret du 1er août 1986).

Il est à noter que, durant son existence, le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) a connu deux (2) Secrétaires d'Etat des mines relevant du Ministre des TPTC.

Le BME est aujourd'hui l'institution publique haïtienne chargée de la gestion des secteurs ***Mine***, ***Energie et Géologie***. Il est un organisme autonome à caractère technique et administratif, placé sous la tutelle du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications. Il a pour principale mission de concevoir, de définir et de concrétiser la politique de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques identifiées sur le territoire national. À cet effet, le BME est géré par :

- Un Conseil d'administration (CA), constitué d'un Président qui est d'office le Ministre des TPTC, de deux (2) membres dont l'un assure la fonction de Directeur Général qui joue le rôle de Secrétaire exécutif du CA et d'un Conseiller. Les membres et le Conseiller du CA sont nommés par Arrêté du Pouvoir Exécutif pour une période de trois (3) ans renouvelables. Ce Conseil est chargé d'approuver et de superviser l'exécution des programmes d'activités et des budgets de l'Institution ;
- Une Direction générale (DG), unité principale du BME qui veille au bon fonctionnement des Directions centrales et départementales à responsabilité régionale. Le Directeur général est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, d'une Unité de Planification (UP) et d'un Bureau Exécutif (BEX) ;
- Un Conseil de direction (CD), constitué des Directeurs techniques et administratif du BME. Ce Conseil est chargé d'élaborer les programmes d'activités et d'assurer le bon fonctionnement de l'Institution.

Du point de vue de sa structure opérationnelle le BME est constitué de quatre (4) Directions subdivisées chacune en services et sections et d'une Unité Technique de Sismologie (UTS).

B) Ressources humaines

En 2024, le BME disposait d'un effectif de **123** agents dont 80 fonctionnaires réguliers, 28 contractuels et 15 journaliers. Parmi eux, 17.5 % sont affectés à la Direction Générale, **16.25** % à la Direction de la géologie et des mines, **7.5** % à la Direction des Ressources Energétiques, **50.0 %** à la Direction Administrative et **8.75** % à la Direction départementale du nord. Suivant les catégories professionnelles, ce personnel est constitué de **35.0**

% d'universitaires, **18.75** % de techniciens, **7.5** % de secrétaires, **5.0** % d'opérateurs informatiques et **33.75** % de personnel de soutien.

C) Ressources financières

Le financement du BME est assuré par le Trésor public. Du budget global de la République estimé à **320.640** milliards de gourdes pour l'Exercice **2023-2024**, les crédits alloués au BME totalisent **116.059246** millions, soit **0.036** % du budget national. Ce budget est ainsi réparti :
100.075 millions pour le fonctionnement et **15.983** millions pour l'investissement. Du budget de fonctionnement, 69.692 millions soit **69.64** % sont affectés aux salaires du personnel et 30.382 millions soit 30.36 % au fonctionnement de l'Institution.

2.3 – DIAGNOSTIC DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

De 1976 à nos jours, l'activité minière en Haïti (y compris les hydrocarbures) est régie par le Décret du 3 mars 1976, publié dans le numéro 19 du 8 mars 1976 « encourageant la prospection minière sur toute l'étendue du territoire de la République et adaptant les structures existantes aux réalités de l'industrie minière ». Ce texte légal est généralement appelé « Loi minière de 1976 ».

Un deuxième Décret pris à la même date accorda un prélèvement de 10 %, au profit de l'Institution chargée de la gestion du secteur minier, sur toutes les valeurs perçues dans les domaines de sa compétence.
Un troisième Décret toujours pris à la même date assura à l'Etat haïtien la perception d'une valeur de 25 centimes de gourdes par m^3 de matériaux de carrières et de sables de rivières. Un quatrième décret portant la même date confia l'achat de l'or alluvionnaire exploité artisanalement sur tout le territoire national à l'Institution chargée de la gestion du secteur minier.

Les exploitations de carrières sont régies par un Décret en date du 2 mars 1984, « réglementant les exploitations de carrières sur toute l'étendue du territoire national ». Ce Décret, publié dans les colonnes du Journal officiel Le Moniteur no 26, du 2 avril 1984, a été surtout pris pour réglementer les exploitations anarchiques des carrières de granulats, de remblais et de roches.

Une Loi des finances en date du 5 juin 2012 stipula qu'une éco-redevance de 100.00 gourdes sera prélevée, par chargement, sur les camions poids lourds de 4 tonnes et de 50.00 gourdes sur ceux de 2 tonnes s'adonnant aux activités d'exploitation des carrières et de sable de rivières. L'exploitant est lui-même assujetti à une taxe de 10 % de son chiffre d'affaires.

Cette disposition légale de 2012 fut modifiée par la Loi de Finances de l'Exercice 2013-2014 en instituant un permis d'exploitation des carrières de sable de 50.000.00 gourdes par année. De plus, l'éco-redevance a été fixée à 150.00 gourdes par chargement sur les camions poids-lourds de 8 tonnes et plus, et de 100.00 gourdes sur ceux de moins de 8 tonnes. Les camionneurs transportant des bancs d'emprunt paieront à l'Etat haïtien une redevance de 15.00 gourdes par mètre cube prélevé par l'exploitant. La collecte de ces redevances se fera par le BME pour être versée au Trésor public.

2.4 – DIAGNOSTIC ET RÔLE DES PARTIES PRENANTES

Le BME, autorité chargée de gérer le secteur minier national, n'est pas la seule institution qui intervient dans la gestion du dit secteur. Parmi les parties prenantes, en plus des sociétés minières intéressées à l'exploration et à l'exploitation du potentiel minier et énergétique fossile d'Haïti avec lesquelles le BME entretient de très bonnes relations, les institutions étatiques suivantes collaborent également au bon fonctionnement du secteur :

- **Le Ministère de l'Environnement (MDE)**

  Le MDE est responsable de l'évaluation, de l'approbation et du suivi des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) des secteurs minier et énergétique. D'après le décret du 26 janvier 2006 sur l'Environnement, le MDE établit, par voie réglementaire, les normes et procédures relatives à la mise en route des EIES. Il délivre la « non-objection » environnementale pour tout projet qui requiert une EIES.

- **Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**

  Le MEF détermine, dans toutes activités minières, la politique fiscale de l'Etat tout en assurant la perception des impôts, taxes et redevances générés par les exploitations des ressources minérales et énergétiques du pays.

- **Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)**

  Ce Ministère travaille en étroite collaboration avec les Collectivités territoriales qui, à leur tour, gèrent les communes et contribuent à leur développement.

- **Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)**

  Le MJSP intervient à travers les Tribunaux de Paix et la Police Nationale, pour tous règlements de différends constatés par le BME au niveau des activités de mines et de carrières.

- **Le Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST)**

  Le MAST contribue au développement d'un environnement légal et réglementaire attractif en adaptant le Code du travail aux activités de l'industrie minière.

❖ Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Le MPCE, suivant ses attributions, définit les orientations et les priorités de développement socio-économique et spatial à travers les politiques d'aménagement du territoire via la Direction d'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional (DATDLR) appuyée par le Centre National de l'Information Géospatiale (CNIGS) dans la production des outils nécessaires à l'analyse spatiale ; et les stratégies de mise en œuvre qui seront élaborées pour développer l'économie des ressources naturelles comme vecteur de croissance économique en Haïti. En outre, le MPCE assure la mobilisation des ressources pour le financement de l'implémentation de ce plan.

Par ailleurs, la coopération entre le BME et le CNIGS est basée sur des échanges de données relatives à la cartographie géologique, minière et des risques géologiques. Le BME développe également un partenariat avec le CNIGS dans l'utilisation des systèmes impliquant les Systèmes d'Informations Géographiques (GIS) et le développement de bases de données alphanumériques.

❖ Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP)

Le LNBTP et le BME développent un partenariat pour la normalisation des matériaux de carrières et pour la réalisation des études de micro-zonage sismique.

❖ L'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'École Nationale de Géologie Appliquée (ENGA)

L'Université d'État d'Haïti (UEH) et le BME entretiennent des liens étroits en vue de répondre aux exigences professionnelles des secteurs mines, énergie et géologie. Ils réalisent des interventions communes, des échanges d'informations et organisent conjointement des séminaires de formation.

L'ENGA, placée sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), est actuellement la principale institution qui forme en Haïti des Géologues. Malgré ses faiblesses institutionnelles et académiques, elle constitue le réservoir dans lequel le BME puise aujourd'hui ses compétences techniques.

2.5 – OBSTACLES, DÉFIS ET ENJEUX

A) Obstacles

Les principaux obstacles au développement du secteur minier haïtien sont particulièrement liés à l'absence d'institutions fortes et efficaces susceptibles d'assurer une compréhension perspicace du secteur et une planification adéquate visant un développement à moyen et long terme. Parmi eux, citons :

❖ *Non fonctionnement du Conseil d'Administration (CA) du BME*

Le Conseil d'Administration est l'organe suprême de l'administration du BME. Présidé par le Ministre des TPTC, assisté de deux membres dont le Directeur Général et un Conseiller. Ce Conseil de trois (3) membres n'a jamais été opérationnel depuis 1986. Sa principale fonction consiste à proposer au Gouvernement le programme d'activités, les plans de développement du secteur et les budgets en accord avec la politique du Gouvernement.

Le caractère inopérant du Conseil d'Administration du BME ne facilite pas l'élaboration de politiques sectorielles et laisse peu de place à un ancrage politique susceptible de favoriser le développement du secteur minier. Ce vide politico-administratif est suppléé par le Conseil de direction, formé des principales Directions du BME, qui oriente les activités de l'institution en l'absence de directives clairement définies par les Gouvernements en place.

❖ Missions et attributions non actualisées

- *Conseil d'Administration*

Les politiques sectorielles devraient être définies par le Conseil d'Administration et approuvées en Conseil des Ministres sur rapport du Président du Conseil, en l'occurrence, le Ministre des TPTC. De telles dispositions auraient pour effet de bien définir la vision et les orientations politiques du Gouvernement en matière de mines, d'assurer un ancrage plus formel et plus réaliste de cette même politique, de garantir les conditions d'application et de mise à disposition des ressources nécessaires.

- *Conseil de direction*

Le Conseil de direction élabore, à la place du Conseil d'Administration, les programmes et projets et discute de toutes autres questions intéressant le fonctionnement du BME. Il n'a légalement aucun pouvoir de décision sur la politique sectorielle.

❖ Cadre institutionnel déficient

Le BME ne répond pas aux normes internationales en matière minière. Les principales lacunes observées, du point de vue des fonctions et capacités, sont les suivantes :

- **Cartographie géologique** : Très peu d'activités ont été réalisées durant ces dernières années par manque de ressources humaines et financières. La cartographie géologique du territoire national, base de données indispensables à toute planification sectorielle, n'existe qu'à l'échelle 1/250 000 alors que la couverture

géologique devait être disponible à l'échelle 1/50 000 où le niveau de détails est plus important.

- ***Gestion des titres miniers :*** Cette gestion est réalisée sans aucune méthodologie de travail, ni procédures consistantes concernant l'enregistrement, l'analyse des demandes des titres, ni de leur octroi. Cette fonction requiert donc une structuration complète, basée sur la création d'une entité de cadastre minier.

- ***Inspection minière :*** La fonction d'inspection minière est caractérisée par un important déficit de capacités. La structure et les moyens disponibles ne permettent guère de remplir cette importante fonction. Ces limitations sont exacerbées en général par le manque d'exploitation minière en cours dans le pays, dominé par une exploitation souvent anarchique des carrières, et l'absence de mines métalliques depuis la fermeture des mines de bauxite par la Reynolds Haïtian Mines dans la région de Miragoâne en 1982.

- ***Environnement minier :*** Carence de structure qui remplit les fonctions relatives à l'environnement, tant au niveau de l'évaluation que du suivi des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES). Cette structure devrait pouvoir appuyer le Ministère de l'Environnement dans ces tâches et faciliter les processus de consultations liées au développement des EIES. À l'instar du cadastre, il existe un besoin prioritaire d'établir une entité dotée de moyens appropriés. La même remarque s'applique au Ministère de l'Environnement, chargé de veiller à l'application des EIES.

- ***Technologie de l'information et de la communication :*** Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont peu utilisées pour le traitement, la diffusion et le stockage des données relatives à la géologie, l'environnement et aux activités minières. Étant ouvert aux demandes d'information de tous les secteurs (Gouvernement, société civile, investisseurs, opérateurs miniers, Collectivités territoriales, etc.), le secteur minier haïtien accuse un déficit de stratégie cohérente de diffusion et de partage proactif d'informations ainsi que d'une équipe spécialisée dans ce domaine.

- ***Les laboratoires géologiques et chimiques :*** Sans des laboratoires de géologie et de chimie destinés à l'identification des roches et à leurs analyses, le secteur minier risque d'échapper au contrôle de l'État haïtien. Les Laboratoires existant sont actuellement obsolètes et le personnel est à recycler.

- ***L'infrastructure au BME.*** L'infrastructure physique délabrée et un cadre environnemental peu attrayant, ne permettent pas au personnel de travailler efficacement et d'accueillir les investisseurs potentiels dans une ambiance saine et sereine.

- ***Ressources humaines inadéquates :*** La disponibilité de personnel adéquat représente l'épine dorsale de toute institution. Avec 43 % de personnel de soutien et 26 % d'universitaires, le personnel du secteur minier ne correspond nullement à ses besoins.

- ***Ressources financières insuffisantes :*** Le secteur minier ne reçoit du Trésor public que des fonds lui permettant d'assurer un minimum salarial et le paiement de certaines dépenses courantes, mais ces ressources ne suffisent pas à assurer ses fonctions principales géologiques et minières.

En résumé, les principaux obstacles auxquels fait face le secteur minier haïtien demeurent :

- L'instabilité politique ;
- L'absence d'une politique sectorielle clairement définie ;
- L'indisponibilité des statistiques minières, géologiques et énergétiques ;
- La désuétude de la législation minière et énergétique ;
- L'inexistence d'un régime fiscal approprié ;
- La gestion irrationnelle des droits miniers, environnementaux et sociaux ;
- Les conséquences néfastes des exploitations passées (RHM et SEDREN) ;
- L'absence de coordination entre les institutions concernées ;
- L'infrastructure physique délabrée et un cadre environnemental peu agréable ;
- Absence de moyens logistiques.

a) Défis

Le secteur minier demeure confronté à un certain nombre de défis c'est-à-dire à des situations structurelles ou des objectifs difficiles à relever ou à accomplir et pour lesquels il nécessite des réponses réalistes. Parmi ces défis, citons :

- Poursuite de la recherche géologique et minière en vue d'actualiser la cartographie existante et de compléter l'inventaire du potentiel existant ;
- Mise en valeur du potentiel minier identifié par des opérations d'exploitation concertées et planifiées ;
- Pratique de la transparence et de la bonne gouvernance du secteur ;
- Contrôle efficace de l'environnement des sites en exploitation et des titres miniers accordés.

Afin de faire face à ces différents défis, il est nécessaire d'envisager les mesures suivantes :

- Promotion de stratégies et de politiques permettant de mettre en place un environnement propice aux affaires en vue d'attirer les investissements miniers tant dans le domaine de la recherche que dans celui de l'exploitation ;
- Modernisation du cadre institutionnel, légal et social ;
- Mise en oeuvre de pratiques écologiques saines en vue d'atténuer les impacts environnementaux engendrés par les projets miniers ;
- Constitution d'une banque de données techniques actualisées et fiables ; sensibilisation constante et information de la population concernée sur les activités menées, particulièrement sur les recettes provenant des taxes et redevances minières afin d'améliorer la transparence du secteur.

b) Enjeux

Les enjeux se réfèrent à ce que l'État ou une entreprise peut gagner ou perdre en consentant des investissements dans le secteur. Dans tous les cas, les enjeux doivent faire l'objet de choix stratégiques afin d'optimiser les retombées du secteur minier sur le développement économique et social du pays. Parmi ces enjeux, signalons les plus importants :

- Fragilité des investissements miniers qui sont généralement élevés et risqués ;
- Utilisation rationnelle des recettes provenant des exploitations minières par leur contribution au développement durable du pays ;
- Respect des principes liés aux droits de l'homme, au cadre foncier, à l'interdiction du travail des enfants dans les mines et à l'équité du genre ;
- Transparence dans le déroulement des négociations entre l'État et les Sociétés minières et participation inclusive des autorités concernées ;
- Risque de créer localement des foyers d'instabilité engendrés par l'exploitation en contribuant au financement des conflits armés ;
- Volatilité des cours des produits miniers sur le marché international.

LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que la République d'Haïti recèle dans son sous-sol des indices et des gisements de substances minérales et énergétiques fossiles d'une certaine valeur économique, pouvant donner lieu à de grands chantiers d'exploitation minière sur une partie importante du territoire national. Malheureusement, ce secteur fait face à un certain nombre de contraintes qui freinent son élan et sa capacité à propulser l'économie nationale. Aussi, importe-t-il de présenter, à travers ce Plan stratégique, l'ensemble des objectifs du gouvernement à l'égard de ce secteur tant prometteur et d'identifier les grandes orientations qui feront de ce dernier un pilier incontournable dans le développement du pays.

3.1 – OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Á l'horizon 2050, les actions devront aboutir à la mise en place d'une réforme des politiques, de la législation et des institutions concernées par le secteur minier en vue d'y attirer l'investissement privé. En plus, les orientations de ce secteur devront se transformer en actions concrètes de façon à contribuer au développement durable du pays sur le plan social, économique et environnemental, notamment, au niveau des sites d'exploitation. Ainsi, trois objectifs principaux devront orienter les programmes et projets de ce secteur :

- *Réviser et moderniser les cadres juridique et réglementaire régissant l'activité minière ;*
- *Développer des capacités institutionnelles du secteur minier ;*
- *Former et renforcer des capacités institutionnelles pour l'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques des investissements miniers.*

À cet effet, les principales missions dévolues aux Institutions concernées seront de :

- Aider l'Etat à contrôler et à garantir la sécurité des activités minières ;
- Promouvoir le respect et la protection de l'environnement par l'éducation des communautés locales et nationale ;
- Contribuer à la promotion des activités minières ;
- Développer une expertise nationale et encourager les entreprises nationales à participer au développement du secteur minier ;
- Publier régulièrement des informations actualisées et fiables dans les domaines de la géologie et des mines ;
- Contribuer au développement durable du pays en faisant du secteur minier un pilier de croissance économique.

Ce document contient également un certain nombre d'orientations stratégiques aptes à guider les actions du Gouvernement dans la perspective de protéger, renforcer et développer le secteur minier en vue d'une amélioration des conditions de vie de la population. Aussi, faudra- t-il à la fois consolider la dimension intentionnelle et dynamiser le secteur pour pouvoir atteindre les résultats escomptés.

3.2 – LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour concrétiser l'ensemble des objectifs du gouvernement en matière de développement minier, quatre grandes orientations stratégiques sont retenues :

1) Promouvoir une approche intégrée de gestion du secteur minier ;
2) Renforcer et moderniser le cadre institutionnel et légal ;
3) Intensifier les recherches géologiques et minières et développer les infrastructures d'appui au secteur ;
4) Protéger et valoriser l'environnement immédiat des sites d'exploitation.

3.2.1 – PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE GESTION DU SECTEUR MINIER

L'approche intégrée préconisée pour le secteur minier donne une vue globale et intégrée des besoins de gestion publique du secteur minier, depuis l'accès aux ressources disponibles jusqu'à l'utilisation des ressources fiscales pour financer des projets correspondant à un développement équitable et durable.

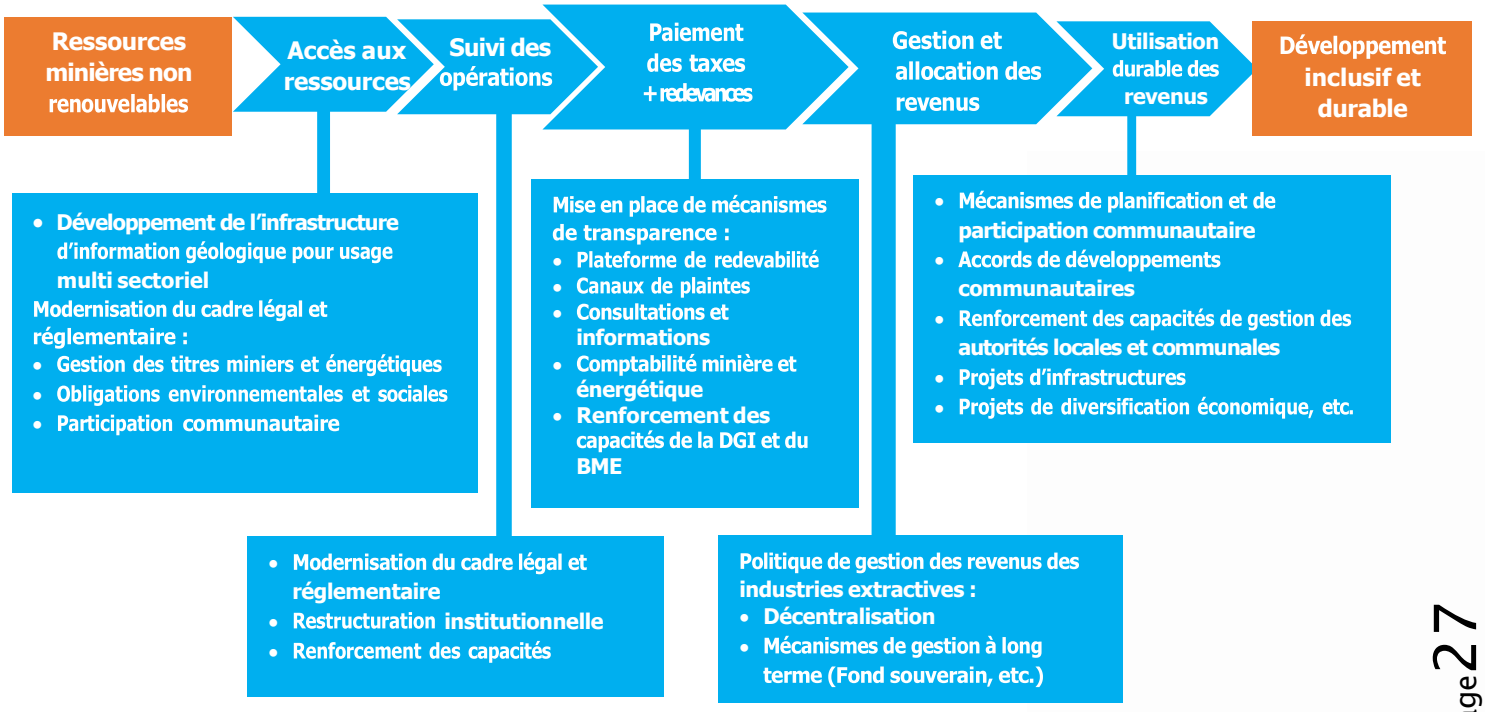

3.2.2 – RENFORCER ET MODERNISER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL

La dimension institutionnelle est fondamentale dans le processus de développement du secteur minier. En absence d'un cadre institutionnel adéquat, on ne peut parvenir à une dynamisation de ce secteur tant prometteur. La modernisation du secteur minier ne saurait avoir lieu sans l'apport des entités concernées ou parties prenantes, à savoir :

- Les institutions étatiques ;
- Les sociétés exploitantes ;
- La société civile.

D'un autre côté, le cadre légal mérite d'être actualisé et renforcé pour pouvoir mieux répondre aux nouveaux défis de l'exploitation minière. Conjointement avec la Banque Mondiale, une proposition d'avant-projet d'une nouvelle loi minière moderne et incitative, élaborée en 2013, a déjà été acheminée au pouvoir exécutif.

3.2.3 – INTENSIFIER LES RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES ET DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES D'APPUI AU SECTEUR

La maîtrise d'informations sur la structure et le contenu du sol et du sous-sol de manière détaillée est de, toute évidence, un prérequis pour une activité minière efficiente. Il est donc impérieux de disposer de nouvelles connaissances dans le domaine des ressources minières en Haïti à travers des procédés beaucoup plus modernes. D'où une amélioration notoire des résultats attendus et une rationalisation certaine des prochaines exploitations minières.

3.2.4 PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES SITES D'EXPLOITATION

La protection et la valorisation de l'environnement impliquent la mise en œuvre d'actions concrètes, en vue de procurer aux populations locales un cadre de vie sain et sécuritaire. Il s'agit également de limiter les processus de dégradation du milieu naturel durant les expériences d'exploitation, lesquelles affecteraient négativement les conditions de vie des habitants. À cet effet, la réalisation des EIES demeure indispensable avant même toute décision d'exploitation. Un suivi environnemental périodique doit également être réalisé après et tout au cours des opérations d'exploitation.

3.3 – RÉSULTATS ATTENDUS DU SECTEUR MINIER EN FONCTION DES OBJECTIFS

Les objectifs et les résultats attendus du secteur sont indiqués dans le tableau suivant :

ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE GESTION DU SECTEUR MINIER	
OBJECTIFS	**RESULTATS ATTENDUS**
Mettre en pratique l'ensemble des objectifs du gouvernement en matière de politique minière	Politique minière clairement articulée et assortie d'une réelle volonté bien exprimée de mettre en œuvre le Plan stratégique du secteur
	Des mesures sont prises pour appuyer le secteur au niveau du budget de la République
Mettre en œuvre une approche intégrée et focalisée sur les objectifs à atteindre	Cohérence entre les politiques nationales et sectorielles, entre les cadres légal, fiscal, institutionnel et les plans d'action
	Appropriation du Plan par les acteurs internes et externes impliqués
ORIENTATION 2 : RENFORCER ET MODERNISER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL	
Actualiser le cadre légal et réglementaire	Les missions et attributions des structures institutionnelles actualisées et modernisées
	La nouvelle loi minière ainsi que les règlements d'application en vigueur
	Les responsabilités institutionnelles bien définies
Rendre opérationnelles les structures de contrôle et de gestion du secteur minier	Les structures d'inspection minière, de contrôle environnemental et de perception des redevances fiscales renforcées
	L'Unité du cadastre minier opérationnelle
	Capacité des parties prenantes renforcée
	Exécution de projets au profit des communautés assurée

ORIENTATION 3 : INTENSIFIER LES RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES ET DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES D'APPUI AU SECTEUR	
Accroître l'effectif des techniciens et spécialistes et promouvoir la formation continue à travers les nouvelles pratiques modernes	L'effectif des techniciens en sciences de la Terre augmenté
	Des modules de formation programmés pour les cadres et techniciens sur les nouvelles techniques de contrôle et d'exploitation des mines
Monter une base de données actualisée sur les ressources disponibles	Une base de données créée au sein du BME et alimentée régulièrement à travers des recherches sur le terrain
Faire la promotion des richesses du sous-sol pour attirer les investisseurs	Les informations sur les ressources du sol et du sous-sol vulgarisées
Promouvoir la recherche géologique et minière	Des cartes géologiques et minières régulièrement élaborées
Renforcer l'outillage de recherche dans le secteur minier	Des outils et des équipements de recherche et de suivi sont disponibles au BME au niveau de chaque zone d'exploitation.
Mettre en place un laboratoire de recherche et de contrôle	Un laboratoire de recherche créé et fonctionnel
Actualiser la carte géologie existante	Une carte géologique du territoire disponible au 1/50 000
ORIENTATION 4 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES SITES D'EXPLOITATION	
Minimiser les effets potentiellement nuisibles de l'exploration et de l'exploitation minière sur la population, l'agriculture et l'écosystème	Les effets négatifs liés à l'exploitation des mines contrôlés et réduits
	Des mesures de réhabilitation et de valorisation des sites d'exploitation envisagées pour chaque site identifié
Réaliser les études d'impact environnemental (EIE) de manière régulière	Des EIE réalisées de manière régulière et appliquées

3.4 – LES MESURES POLITIQUES

a) Réguler et contrôler l'exploitation des carrières de granulats

Les sites de carrières de granulats sont en général exploités de façon anarchique et informelle. Il est vrai qu'aujourd'hui le fisc parvient à toucher beaucoup d'exploitants, mais leurs pratiques restent anarchiques et beaucoup d'autres fonctionnent en marge du système. D'où un manque à gagner pour l'économie haïtienne.

De plus, à cause de leur exploitation anarchique, ces exploitants mettent en danger les infrastructures se trouvant à proximité des sites en exploitation. Cette situation est préjudiciable à l'État et à la société. Pour mettre de l'ordre dans le secteur et le porter à contribuer véritablement au développement économique et social, l'État a pour obligation de réguler et de contrôler effectivement l'exploitation des carrières de roches et de granulats utilisés dans la construction.

b) Restaurer et réaménager les sites jugés prioritaires

L'exploitation minière cause toujours certains préjudices à l'environnement que l'informalité et l'absence de régulation et de contrôle ne font qu'aggraver. En Haïti, les pratiques sont informelles au niveau de l'exploitation des carrières. Dans ces conditions, une lourde menace pèse sur des infrastructures routières, électriques et de communications, etc... Pour arrêter cette dégradation et conjurer ce risque, de nombreux sites méritent d'être restaurés et réaménagés. Considérant que l'Etat ne peut restaurer tous les sites en question et que certains d'entre eux ne constituent pas de véritables menaces pour les communautés et les infrastructures avoisinantes, il serait indiqué que des travaux de restauration et de réaménagement des sites jugés comme étant les plus problématiques soient exécutés.

En outre, l'Etat devra définir un Plan directeur des exploitations de carrières pour chaque département géographique à travers lequel il sera établi une cartographie des zones où les exploitations sont autorisées ou non. Ce cadre permettra de responsabiliser les exploitants en les obligeant à restaurer et à réaménager les espaces dégradés par leurs interventions.

c) Développer des créneaux de formation sur l'exploitation minière et la transformation

Le développement minier se heurte à la carence de main d'œuvre qualifiée. Les écoles supérieures haïtiennes ne produisent pas assez de main d'œuvre se rapportant à ce secteur et certaines spécialisations importantes à son essor ne figurent pas dans le cursus de l'enseignement supérieur. En attendant que ce vide soit rempli, le recrutement de travailleurs étrangers apparaît comme obligatoire et incontournable.

D'où un manque à gagner certain pour l'économie nationale en termes de pertes d'emplois et d'opportunités pour les autochtones et de fuite de devises.
En vue de favoriser l'apport véritable du secteur dans la formation du PIB et la création d'emplois, l'État devra promouvoir l'intégration de nouvelles filières ou qualifications (expertises) dans les universités du pays ainsi que le fonctionnement des écoles de métiers.

d) Favoriser la transformation des métaux et non métaux en Haïti

La transformation sur place des minerais constitue un atout important pour le développement de l'industrie en Haïti, particulièrement dans les villes de province. Elle peut contribuer à l'émergence de pôles économiques susceptibles de favoriser l'amélioration des conditions de vies par la redistribution de revenus et par ses effets multiplicateurs sur les autres secteurs d'activités. L'expérience de certains pays montre très clairement qu'une exploitation minière, accompagnée de transformation sur place des minerais accélère en général le processus de développement. Face à cet état de fait, l'État envisagera de développer l'industrie de la transformation minière.

e) Mettre en œuvre un cadre fiscal incitatif au développement du secteur

Les entreprises, quelle que soit la branche d'activités dans laquelle elles comptent se lancer, analysent d'abord le régime fiscal d'un pays avant de s'y implanter. Elles sont généralement attirées par les pays disposant d'une fiscalité souple, c'est-à-dire qui leur accordent des privilèges et des avantages. En ce sens, dans le cadre du secteur minier, il sera envisagé de prendre un ensemble de mesures fiscales incitatives à la création ou à l'établissement d'entreprises impliquées dans l'exploitation et la transformation tout en préservant les intérêts de l'Etat.

f) Protéger les travailleurs

Les risques de mortalité et de préjudices corporels sont élevés dans le secteur minier. Dans les sites miniers, les accidents sont courants ainsi que leurs corollaires : décès, amputation, paralysie, maladies des voies respiratoires, etc. Par conséquent, les travailleurs qui y évoluent doivent avoir un traitement approprié aux risques qu'ils encourent. À ce propos, l'État mettra en place un ensemble de dispositifs visant à protéger socialement et physiquement les travailleurs. En effet, Il s'assurera que :

- Les travailleurs sur les sites sont bien équipés et des visites régulières d'inspection minière effectuées ;
- Une assurance de santé et de décès soit disponible pour le personnel ;
- Leur rémunération soit proportionnelle au risque encouru;
- Des logements décents et des services de santé soient mis à la disposition des travailleurs.

HARMONISATION DU PLAN AVEC LES GRANDES ORIENTATIONS NATIONALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE DÉVELOPPEMENT

La vision à long terme du développement du pays définie dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et repris dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) a établi la refondation de la nation haïtienne qui doit se matérialiser, dans le domaine économique, en ***une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale***. Le Plan stratégique du secteur minier est élaboré en vue de faciliter la matérialisation de cette vision. Ce plan est aligné sur l'orientation No 4 du SNAT qui entend, entre autres, favoriser ***la croissance économique et la création d'emplois durables en mettant en valeur les nombreux avantages comparatifs d'Haïti et ses principaux potentiels de développement***.

De plus, le Plan stratégique du secteur minier tient compte de l'orientation No 1 du SNAT qui postule la ***protection et la mise en valeur de l'environnement naturel***. Ainsi, il préconise des mesures devant protéger et préserver :

A) Les ressources de base que sont l'air, l'eau et le sol, en favorisant leur exploitation durable et en limitant les sources polluantes ;

B) La biodiversité, en priorisant les espèces menacées et les habitats essentiels ;

C) Les milieux et sites naturels ayant un intérêt écologique, économique, culturel et social.

BUDGET

Pour mettre en œuvre le Plan stratégique de développement du secteur minier, le gouvernement devrait le valider et se l'approprier. Une fois cette étape franchie, le BME se chargera de proposer un programme budgétisé à court, moyen et long terme qui aura à tenir compte :

- Du cadre institutionnel ;
- Des ressources adéquates (humaines, matérielles et financières) ;
- Des formations ;
- Des infrastructures ;
- De la mise en œuvre des programmes de recherche et de ceux destinés à appuyer les institutions impliquées dans la gestion du secteur dont le MDE, le MEF, le MICT, etc.

CONCLUSION

En dépit des deux expériences faites dans le passé avec la RHM et la SEDREN, Haïti n'est pas un pays de grande tradition minière. Le potentiel minier mis en évidence au cours de ces dernières années plaide en faveur d'une mise en exploitation raisonnée et responsable pour un développement socio-économique du pays. Pour parvenir à cette fin, un plan stratégique de développement est indispensable pour définir la vision de l'État et les grandes orientations à appliquer dans le cadre d'un développement durable.

Imprimerie Brutus, Haïti